

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 octobre 2011
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 10 octobre 2011, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué final publié à l'issue de la visite du général Salva Kiir Mayardit, Président de la République du Soudan du Sud, qui s'est rendu à Khartoum les 8 et 9 octobre 2011. Le communiqué final énonce notamment les principes de base dont les deux parties sont convenues pour instaurer de façon permanente des relations stratégiques de bon voisinage. D'autre part, il prévoit que les deux parties régleront les questions en suspens exclusivement par des moyens pacifiques, de même que toute question susceptible de surgir à l'avenir, quelle que soit sa nature, aussi délicate qu'elle soit et quelle que soit l'ampleur du danger posé. Les deux parties ont également réaffirmé l'accord conclu lors de la réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité au sujet de la gestion des frontières et sont convenues des meilleures dispositions à prendre en vue de la prochaine réunion du Mécanisme, qui aura lieu à Djouba le 18 octobre 2011. Elles ont décidé en outre que chacune d'entre elles empêcherait tout acte d'agression commis contre l'autre à partir de son territoire.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du communiqué final comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Daffa-Elhag Ali **Osman**



**Annexe à la lettre datée du 10 octobre 2011 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Soudan auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : arabe]

Communiqué

**Visite à Khartoum de M. Salva Kiir,
Président de la République du Soudan du Sud,
les 8 et 9 octobre 2011**

Les deux parties sont convenues que la visite en République du Soudan de M. Salva Kiir, Président de la République du Soudan du Sud, effectuée à l'invitation du Président Omar Hassan Al-Bashir, était une étape décisive, visant à resserrer à jamais les relations entre les deux pays, dans le plus grand intérêt des peuples.

Les deux parties ont adopté les principes de base énoncés ci-après pour le lancement de cette étape dont le but est de pérenniser leurs relations stratégiques de bon voisinage :

1. Les deux pays ont décidé de coopérer activement, sur une base préférentielle.

2. Ils sont convenus de régler les différends actuels et tout conflit susceptible de surgir à l'avenir par des moyens pacifiques, de façon directe ou indirecte, quelle que soit la nature de la question, aussi délicate qu'elle soit et quelle que soit l'ampleur du danger.

3. Les Ministres des affaires étrangères de chaque pays s'efforceront d'accomplir ces objectifs et joueront un rôle de coordination entre les organes compétents de chaque pays. Pour atteindre ces objectifs, les deux parties ont décidé de créer une haute commission et une commission ministérielle spécialisée, qui bénéficieront de l'assistance d'un comité de concertation politique entre les deux Ministères des affaires étrangères, de façon à leur permettre d'agir rapidement.

L'examen des questions conduit au cours des pourparlers à abouti aux résultats ci-après :

- Au cours de la réunion, à Khartoum, du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, l'importance de l'accord final conclu en matière de gestion des frontières a été soulignée, ainsi que la nécessité de bien préparer la réunion de Djouba, prévue pour le 18 octobre 2011, de façon à en assurer le succès. Il a été également convenu qu'aucun des deux pays ne permettrait qu'aucun acte d'agression soit commis contre l'autre, et que les services de sécurité de l'un ouvrirait des enquêtes et prendrait des mesures immédiates en cas de plainte de l'autre;
- S'agissant des arrangements économiques et financiers provisoires, notamment concernant le pétrole, il a été décidé de mettre en place des comités conjoints destinés à faciliter les travaux confiés au Mécanisme africain de haut niveau. En l'absence de progrès, ces comités conjoints s'activeront sur le champ pour parvenir à un accord dans un laps de temps déterminé;

- Pour ce qui est de l'enseignement supérieur et de la coopération scientifique, les deux parties ont décidé d'établir des relations directes entre leurs ministères respectifs chargés de ces domaines, en vue d'échanger du savoir-faire et des données d'expérience, dans un esprit d'harmonisation et dans le respect des droits des fonctionnaires et des étudiants. Le Gouvernement soudanais s'est engagé à accorder 100 bourses universitaires à des étudiants du Soudan du Sud titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme universitaire;
- Dans le domaine humanitaire, les deux pays ont décidé de se coordonner étroitement sur tous les aspects de l'action humanitaire, y compris les programmes de formation, le renforcement des capacités et la question des retours volontaires, ainsi que dans l'action menée dans les instances internationales pour trouver des financements et accroître leur autonomie financière. Ils ont décidé que les personnes qui retourneraient au Soudan du Sud seraient traitées comme des déplacés plutôt que comme des réfugiés, jusqu'à la fin, en mars 2012, de la période intermédiaire. Ces personnes recevront toute aide utile et leurs mouvements seront facilités;
- En ce qui concerne la région d'Abyei, il a été décidé de créer un mécanisme conjoint d'action humanitaire, les deux parties mettant pleinement en œuvre les arrangements provisoires pour la région, signés à Addis-Abeba, jusqu'à ce qu'elles parviennent à un accord final;
- Les deux parties ont décidé que le règlement final de la question de la région d'Abyei, le tracé des frontières et le différend concernant les cinq zones frontalières devraient être examinés au niveau du Président de la République du Soudan et du Président de la République du Soudan du Sud.
